

COMMENT ON FAIT LES LOIS

Lorsqu'on étudie les constitutions des divers pays, on ne manque point de trouver dans les livres de droit ce dicton anglais très ancien : « Le Parlement anglais peut tout, sauf faire un homme d'une femme ». C'est un grand pouvoir que celui qui ne connaît que cette limite. Et en vérité on ne peut guère s'étonner qu'il ne puisse la franchir. D'autant qu'on n'en voit peu l'utilité, au moins générale.

J'ai l'intention de vous montrer le Parlement français dans sa fonction essentielle qui est de formuler la loi, rôle qui n'énonce nulle orgueilleuse affirmation, qu'il remplit aussi bien qu'un autre, et avec des méthodes qu'il est intéressant de connaître.

On raconte qu'à la Chambre des Pairs une proposition fut faite, jadis, de placer derrière le fauteuil du président, face à l'assemblée, un grand crucifix. Une discussion s'établit. Beugnot, qui n'était point suspect, la fit tourner court : ne demanda-t-il point qu'en outre une inscription mît constamment devant les yeux des parlementaires, en grosses lettres d'or, une des dernières paroles du Christ : « Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font ». C'est une boutade qu'avec moins d'esprit et d'à-propos on entend répéter depuis.

Peut-être à cette époque était-elle justifiée. N'est-ce point Chateaubriand siégeant à la Cour des Pairs, qui, dans les *Mémoires d'outre-tombe*, fait de celle-ci, durant un de ses discours, le croquis suivant : « Le premier rang des fauteuils, tout près de la tribune, était rempli de respectables pairs plus sourds les uns que les autres, la tête penchée en avant et tenant à l'oreille un cornet dont l'embouchure était dirigée contre les tribunes. Il les endormit, ce qui est bien naturel. Un d'eux laissa tomber son cornet ; son